



RÉSIDENCE L'AUBADE

FLAMANVILLE



Reconnue d'utilité publique



BIENVENUE À VOUS !

Toutes les équipes de la résidence *L'Aubade* vous souhaitent la bienvenue. Chaque personne est là pour que votre installation et votre quotidien se passent au mieux et que la prise en charge de vos soins se déroule dans le confort et la sécurité.

Les informations de ce livret vont vous permettre de mieux connaître l'organisation de la résidence, la manière dont se déroulent les repas, les activités qui vous sont proposées et les modalités de prise en charge des soins. Nous vous invitons à lire ce livret d'accueil et à en parler avec vos proches. Nous sommes là pour répondre en détail à vos questions.

Confort, sécurité et bien-être sont les buts de notre travail et de notre présence auprès de vous, n'hésitez donc pas à nous solliciter.

La direction



VOTRE CADRE DE VIE

Située près de la mer, dans le village du bocage normand de Flamanville, à côté de la commune Les Pieux, la résidence *L'Aubade* entretient des relations suivies avec les écoles, le centre de loisirs, les associations locales, le relais des assistantes maternelles et le conseil local des jeunes, qu'elle invite régulièrement à venir vous rencontrer.

L'établissement propose 44 places en hébergement permanent et une place en hébergement temporaire.

Les membres de l'équipe sont tous des professionnels aux compétences reconnues pour que, de l'assistante administrative au médecin, de l'agent d'entretien à l'aide-soignant, vous soyez chaleureusement entouré(e) et que votre vie quotidienne se déroule dans le respect de vos droits et libertés.



CHEZ VOUS, POUR VOUS

D'une superficie de 20 m², les 45 chambres sont toutes équipées d'une salle d'eau adaptée à votre confort, avec lavabo, douche et toilettes.

Si les gestes quotidiens et les déplacements vous sont devenus difficiles, l'équipe soignante vous aidera dans les actes de la vie de tous les jours.

Pour vous sentir en toute sécurité dans votre chambre, vous avez à votre disposition un système d'appel d'urgence. Vous pouvez entrer en contact aussi souvent que nécessaire avec une personne de l'équipe.

Télévision et téléphone peuvent être installés si vous le désirez. L'installation de ces appareils sera effectuée par l'agent d'entretien ; vous devrez apporter votre téléviseur, mais le poste téléphonique est fourni par l'établissement.

Aménagée avec du mobilier et un lit spécialement adaptés aux difficultés de l'âge, cette chambre est la vôtre. Vous pouvez vous y installer avec vos petits meubles et vos objets personnels.

Dans votre chambre, vous êtes chez vous, vous y recevez votre famille ou vos amis, quand vous le désirez, dans le respect des horaires du règlement de fonctionnement de l'établissement. Pour entrer, le personnel doit frapper à votre porte et attendre d'y avoir été invité pour ouvrir.

À tout moment, vous pouvez sortir pour aller vous promener. Vous pouvez aussi sortir déjeuner et même partir en week-end avec vos proches. Prévenez-nous simplement de votre absence.



À SAVOIR

- **Le ménage** est régulièrement fait dans chacune des chambres, chaque fois que cela est nécessaire. Il est réalisé quotidiennement dans toutes les pièces communes.
- **Le nettoyage du linge** de maison (les serviettes de toilette, les draps, le linge de table...) et le blanchissage de vos vêtements personnels sont effectués toutes les semaines. Il convient de marquer vos affaires avec des étiquettes en tissu cousues à votre nom. Parlez-en à votre famille. Il vous appartient de prévoir le nettoyage de votre linge délicat comme les robes, les lainages ou les manteaux, avec l'aide de votre famille si nécessaire.
- Chaque jour, **le courrier** est distribué par le personnel de la résidence. Vous pouvez déposer à l'accueil ou faire déposer par un membre de l'équipe les lettres que vous souhaitez envoyer.
- **Les travaux quotidiens** de la résidence et du jardin sont pris en charge par l'agent d'entretien.
- Pour les **offices** ou si vous souhaitez un moment de recueillement, un lieu dédié est à votre disposition.
- **Un salon de coiffure** est ouvert le jeudi après-midi au sein de l'établissement.
- **Pédicure-podologue** et **kinésithérapeute** peuvent aussi venir vous prodiguer leurs soins qui seront alors à votre charge.
- Vous pouvez déposer vos objets de valeur dans le **coffre** de la résidence.



VOTRE BIEN-ÊTRE

Les salariés de la résidence *L'Aubade* sont là pour assurer votre bien-être. En charge des trois principaux services que sont l'hôtellerie, les soins et l'administration, toute l'équipe est sous la responsabilité de la direction de l'établissement.

Chaque personne fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

- **Le service hôtelier** comprend des cuisiniers, des agents des services logistiques, une lingère, une gouvernante et un agent d'entretien.
- **L'équipe de soins** comprend un médecin coordonnateur, une infirmière coordinatrice, une psychologue, des infirmières diplômées d'État, des aides-soignants, des aides médico-psychologiques et une animatrice.
- **Le service administratif** comprend, outre la direction, une responsable de site et une secrétaire de direction pour répondre à vos demandes.

Une cuisine équilibrée et savoureuse

La cuisine est dirigée par un chef cuisinier que nous vous invitons à rencontrer avec vos proches si vous le souhaitez. Il garantit des menus variés, équilibrés et savoureux, qui tiennent compte des régimes prescrits par votre médecin traitant, ainsi que des recommandations de la commission de restauration. Tous les menus sont élaborés sur place et leur préparation respecte les normes d'hygiène de la restauration.

Invitez vos proches aussi souvent que vous le souhaitez, la salle à manger des familles est réservée à cet effet : des menus gourmands sont proposés avec un petit supplément. Il suffit d'en informer le secrétariat au minimum 48 heures à l'avance.

Déjeuners et dîners sont servis au restaurant. En fonction de votre état de santé et à la demande du médecin, du personnel soignant ou de la direction, des plateaux peuvent vous être servis en chambre.

Horaires :

- le petit déjeuner en chambre à partir de 8h ;
- le déjeuner à 12h30 ;
- le goûter à 16h ;
- le dîner à 18h.

Vos activités

Quelles activités préférez-vous ? Des ateliers pour exercer votre mémoire ? Des activités manuelles comme la peinture ou la poterie ? Ou encore confectionner un gâteau, participer à une chorale, pratiquer de la gymnastique douce pour vous maintenir en forme ?

Notre programme d'animations est varié : ateliers mémoire, gymnastique douce, concours de pâtisseries, goûters d'anniversaire, thés dansants, jeux de société, promenades, séances de cinéma, ateliers soins et relaxation, lotos, sorties nature et sorties culturelles... Des temps de partage et des ateliers divers sont organisés avec les enfants du RAM (Relais des Assistantes Maternelles), le centre de loisirs et les écoles de Flamanville.

Toutes ces activités sont proposées et organisées par un animateur professionnel dans le seul but que vous y preniez du plaisir. Vous n'avez aucune obligation d'y participer.

Le programme est affiché dans l'entrée de la résidence et en salle à manger.

À tout moment, pour bavarder, regarder la télévision ou partager une collation, les salons ou la salle à manger sont à votre disposition.



LA QUALITÉ DES SOINS

La résidence *L'Aubade* a signé une convention tripartite avec le Conseil départemental de la Manche et la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé. Elle garantit la qualité des soins prodigués et des personnels engagés.

Sachez également que la résidence fait partie du réseau de gérontologie local qui est composé d'établissements et de services de soins publics et privés locaux et d'organismes sociaux.

Le médecin coordonnateur est le référent médical de l'établissement. Il supervise l'équipe soignante, sous la responsabilité et l'autorité administratives du directeur. Il veille à une bonne coordination entre les intervenants extérieurs que vous avez choisis (votre médecin traitant, vos médecins spécialistes, votre kinésithérapeute, votre pédicure-podologue par exemple) et les soignants de l'établissement. Il veille à ce que vous bénéficiiez des soins que votre état de santé nécessite (même s'il ne prescrit aucun acte médical sauf en cas de situation d'urgence, de risques vitaux ou lors de la survenue de risques exceptionnels nécessitant une organisation adaptée des soins ; les médecins traitants sont alors informés des prescriptions réalisées). Ses horaires de présence dans l'établissement vous seront communiqués. Vous avez par ailleurs l'entière liberté de garder ou de choisir votre médecin traitant à qui il sera proposé la signature d'un contrat type réglementaire portant sur les conditions de son intervention au sein de la résidence.

Votre dossier médical est transmis au médecin coordonnateur et protégé par le secret médical. Vous disposez d'un droit d'accès à votre dossier conformément aux dispositions de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002.

Si vous avez momentanément besoin d'être hospitalisé(e), le personnel se chargera de l'ensemble des démarches administratives et des transmissions nécessaires auprès des équipes médicales de l'hôpital ou de la clinique. Vous retrouverez votre chambre à la résidence lorsque vous reviendrez.

Par ailleurs, n'hésitez pas à consulter l'équipe médicale avec vos proches en cas d'évolution de votre état de santé. Nous sommes là pour trouver des solutions ensemble.



ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE

Avant votre arrivée, nous avons eu l'occasion de nous rencontrer et de voir ensemble comment vous alliez vous installer. Rappelons les informations pratiques et les papiers nécessaires le jour de votre venue :

- votre carte d'assuré(e) social(e) et un justificatif d'affiliation à un organisme complémentaire ;
- votre dossier médical, fourni par votre médecin traitant ;
- vos justificatifs de ressources (dernier avis d'imposition) ;
- une liste détaillée de vos affaires personnelles marquées à votre nom.

Le tarif mensuel comprend l'hébergement, la restauration, les soins d'aide aux actes de la vie quotidienne et les soins infirmiers, l'animation, l'entretien de votre linge et l'entretien de la résidence.

Le téléphone et les services de prestataires extérieurs ne sont pas compris dans ce prix.

Nous vous rappelons que la résidence est habilitée à l'aide sociale.

En fonction de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides :

- l'aide personnalisée au logement (APL) ;
- l'aide sociale.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA), versée sous forme de dotation globale à l'établissement pour les résidents ayant leur domicile de secours dans la Manche, permet à leur bénéficiaire de s'acquitter du tarif dépendance, déduction faite de la participation laissée à leur charge qui correspond au tarif relatif au GIR 5-6.

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et règlements en vigueur. Cette assurance couvre votre responsabilité civile.

UNE ÉQUIPE À L'ÉCOUTE

Pour vous, le service administratif est ouvert en semaine de 8h15 à 18h.

Tous les membres de l'équipe sont au service de votre bien-être et de votre sérénité. En cas de problème, la direction est là pour vous écouter et faciliter le dialogue. Vous pouvez adresser vos suggestions sur le fonctionnement de l'établissement au **Conseil de la Vie Sociale** qui est composé majoritairement de représentants des personnes accueillies et des familles, ainsi que de représentants de l'établissement et du personnel (liste et coordonnées des représentants affichées à l'entrée).

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, nous pourrions souhaiter recueillir votre avis par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Vous serez amené(e) à participer à l'élaboration de votre projet de vie. Il vous permettra de faire part de vos attentes, de vos besoins et de vos aspirations.

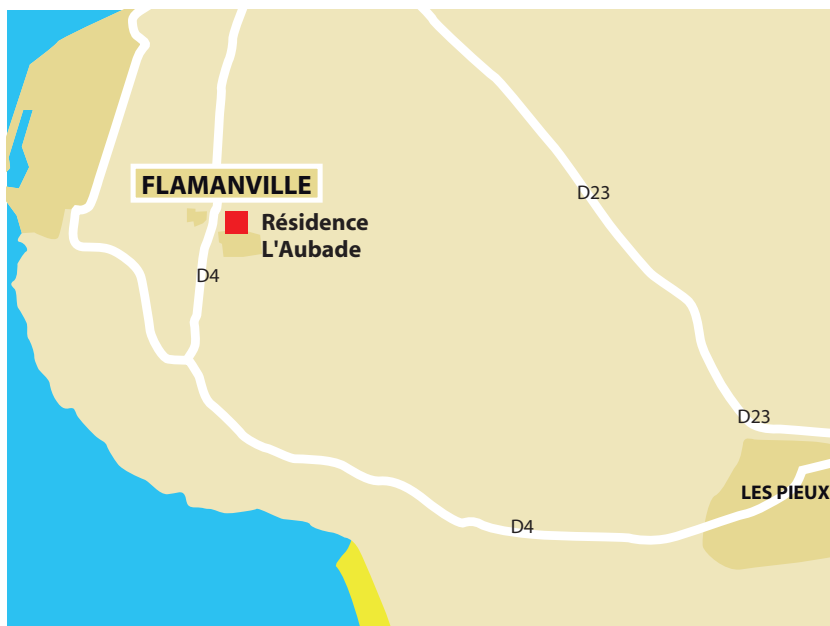
Afin de garantir vos droits et de prévenir tout risque de maltraitance, vous sont remis, en annexe du présent livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, et le règlement de fonctionnement de l'établissement. En cas de besoin, vous pouvez faire appel à une personne qualifiée pour défendre vos droits. Si votre état de santé le nécessite, vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe et dispense des formations à ses salariés sur ces deux thèmes.

Il existe un numéro national de signalement de maltraitance : le 3977.

Accès à vos données personnelles informatisées

- Vos données personnelles peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de vos données nominatives.
- Vous avez le droit d'obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations qui vous concernent sur demande adressée aux personnels habilités.



Moyens d'accès : SNCF : gares les plus proches : Cherbourg et Valognes.

L'Aubade

Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

2, rue du Valmanoir – 50340 Flamanville

Téléphone : 02 33 87 62 30 – Fax : 02 33 53 30 41

Courriel : laubade@fondationpartageetvie.org



Reconnue d'utilité publique

La Fondation Partage et Vie, anciennement Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, est reconnue d'utilité publique. Son objet d'intérêt général est la lutte contre toutes les formes de dépendance liées à l'âge, à la maladie ou au handicap. Avec 117 établissements et près de 6 375 salariés, la Fondation est un acteur non lucratif majeur des secteurs médico-social et sanitaire.



fondationpartageetvie.org